



ORGANISATION DE LA RENTREE

L'établissement sera fermé
Du vendredi 10 juillet 2020 à 16 H 00 au lundi 17 août à 9 H 00

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

RENTREE DES ELEVES

Mardi 01 septembre 2020	08 h 30	PS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM1/CM2 (sauf MS 02 septembre)
Mardi 01 septembre 2020	De 08 h 30 à 09 h 30	Petite Section : horaires échelonnés adressés aux familles concernées
Mercredi 02 septembre 2020	08 h 30	Moyenne Section

HORAIRE DE L'ECOLE

- Ecole:
 - Matin : 8 H 30 – 11 H 45
 - Après-midi : 13 H 45 – 16 H 15 } Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- } le mercredi (nouvel horaire pour la cantine **fermeture à 12 H 30**)
- } 8 H 30 – 11 H 30
- } 11 H 30 – **12 H 30**
- Garderie Maternelle 7 H 45 – 8 H 30 et 16 H 15 – 18 H 30
- CLAE (Accueil des élémentaires) 7 H 45 – 8 H 30 / 11 H 45 – 13 H 45 / 16 H 15 – 18 h 30
- Etude du soir du CP au CM2 (Lundi, Mardi et Jeudi) 16 H 30 - 17 H 30 (4.00 € par soir)
- Catéchèse ou culture religieuse : le jeudi après-midi de 13h45 à 14h45

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le jour de la rentrée, justificatif de domicile (Eau, EDF, GDF ou téléphone) à fournir à l'enseignante pour les familles qui habitent Toulouse uniquement.**
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des blouses.
- Les listes des fournitures pour toutes les classes sont à votre disposition sur notre site www.ursulines.eu (**onglet Ecole / Rentrée 2020**)

DATES A RETENIR

- Jeudi 03 septembre 2020 Bénédiction des cartables à 09h00 dans la cour
- Lundi 07 septembre 2020 Photos de classe et individuelles
- Mardi 08 septembre 2020 Réunion parents CM1 et CM1/CM2 à 17h30
- Jeudi 10 septembre 2020 Célébration de rentrée
- Jeudi 10 septembre 2020 Réunion Parents PS, MS, et GS à 17h30
- Mardi 15 septembre 2020 Réunion Parents CP, CE1 et CE2 à 17h30
- Vendredi 09 octobre 2020 Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)
- Dimanche 18 octobre 2020 Fête de la foi à 11h15 à l'église Saint Sylve

COLLEGE

ORGANISATION DE LA RENTREE

Mardi 01 septembre 2020	8 H 15	Accueil des élèves de 6 ^e (voir courrier ci-joint)	Sortie à 16 H 30
	9 H 00	Accueil des élèves de 3 ^e .	Sortie à 15 H 30
	13 H 30	Accueil des élèves de 5 ^e .	Sortie à 16 H 30
	14 H 00	Accueil des élèves de 4 ^e .	Sortie à 16 H 30

Pour tous les collégiens les documents concernant les IPads vous seront remis à la rentrée.

RAPPEL HORAIRE

- Collège:

Matin :	8 H 20 – 12 H 15	}	le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Après-midi :	13 H 30 – 16 H 30		
	8 H 20 – 12 H 15		
- Etude : 16h45 - 18 h 00 (sortie autorisée à 17h30 ou 18h00)
- Ouverture de l'établissement : 7 H 45 – 18 H 00
- Pour les collégiens, possibilité d'aide à la restauration (prise en charge partielle) par le Conseil Général de la Haute-Garonne. **Attention cette année**, la demande se fait en ligne sur le site : <https://ars.ecollege.haute-garonne.fr/identity/connect> ou <http://www.ecollege.haute-garonne.fr/>
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des uniformes.
- Les listes des fournitures pour toutes les classes sont à votre disposition sur notre site www.ursulines.eu
- Les premières dates à retenir pour les élèves du Collège :

Mardi 01 septembre 2020	Rentrée Elèves (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})
Mardi 01 septembre 2020	Sortie à la forêt de Bouconne pour les 6 ^{èmes}
Lundi 07 septembre 2020	Photos (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})
Jeudi 10 septembre 2020	Célébration de rentrée
Jeudi 10 septembre 2020	Réunions Parents 6 ^{ème} à 17 H 30
Lundi 14 septembre 2020	Réunions Parents 3 ^{ème} à 17 H 30
Mardi 15 septembre 2020	Réunions Parents 4 ^{ème} à 17 H 30
Jeudi 17 septembre 2020	Réunions Parents 5 ^{ème} à 17 H 30
Mardi 06 octobre 2020	Cross des collégiens
Vendredi 09 octobre 2020	Portes ouvertes de 17h00 à 20h00
Vacances de Toussaint du vendredi 16 octobre 2020 à 16 H 30 au lundi 02 novembre 2020 à 8 H 20	
Dimanche 18 octobre 2020	Fête de la foi à 11h15 à l'église Saint Sylve

Jeudi 05 novembre 2020	Fin de la demi période – Relevés de notes
Mercredi 25 novembre 2020	Brevet Blanc 3 ^{ème}
Jeudi 26 novembre 2020	Brevet Blanc 3 ^{ème}
Vacances de Noël du vendredi 18 décembre 2020 à 16 H 30 au Lundi 04 janvier 2021 à 8 H 20	
Mardi 5 janvier 2021	Réunion d'information post 3 ^e à 18 h 00
Mardi 12 janvier 2021	Fin du 1 ^{er} semestre
Du 14 au 27 janvier 2021	Conseils de classe
Jeudi 28 janvier 2021 (soir) Vendredi 29 janvier 2021 (am)	Réunion parents professeurs
Samedi 30 janvier ou samedi 06 février 2021	Portes ouvertes de 10h à 13h
Du 01 au 05 février 2021	Classe de neige pour les 6èmes
Du 01 au 05 février 2021	Stage en entreprise pour les 3 ^{èmes}
Vacances de février du vendredi 12 février 2021 à 16 H 30 au lundi 01 mars 2021 à 8 H 20	

Absence et Vie scolaire, veuillez composer le

05 34 25 43 10

«Ce qui compte ce n'est pas ce que l'on donne mais l'amour avec lequel on donne.» Mère Teresa

Nous vous souhaitons de belles vacances...

LISTE DE FOURNITURES CLASSE DE MATERNELLE MOYENNE SECTION

- 4 photos d'identité récentes et en couleurs à remettre à l'enseignante **le jour de la rentrée** (nom de l'enfant au dos)
 - 2 boîtes de mouchoirs en papier
 - 1 boîte de lingettes
 - un change complet de vêtements adaptés à la saison (culotte, chaussettes, pantalon, tee-shirt) dans un petit sac en tissu, avec un sac plastique dedans pour transporter les éventuelles affaires sales
 - 2 serviettes de table pour les demi-pensionnaires (marquées au nom de l'enfant)
 - 1 petit sac à dos ou petit cartable souple permettant de ranger le cahier de liaison et le doudou
 - 1 totebag ou sac en tissu permettant de ranger des pochettes et/ou cahiers grand format
 - 1 verre en plastique (qui passe au lave-vaisselle) au nom de l'enfant
 - 1 doudou s'il y a lieu
 - Pour la rentrée, amener une photo, que vous aurez choisie avec votre enfant, qui lui rappelle son univers familial (sa famille, son animal, sa chambre...) avec son nom au dos
 - 1 souvenir de vacances (sable, coquillage, fleur séchée, carte postale, photo, dépliant touristique, objet divers ...) mis dans une enveloppe au nom de l'enfant à présenter à la classe
 - 1 tablier de peinture en plastique manches longues
- Toutes les fournitures, ainsi que les vêtements, serviettes de table, linge pour la sieste, blouse,... doivent être clairement **marqués au nom de l'enfant** avec un moyen résistant au lavage. Les fournitures seront remises à la rentrée dans un grand sac plastique également marqué au nom de l'enfant.
- **Le jour de la rentrée, merci de remettre à l'enseignante de votre enfant un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation.**

Année scolaire 2020 2021

ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Dates des vacances scolaires et jours fériés

Vacances de Toussaint : du vendredi 16 octobre 2020 après la classe au lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 4 janvier 2021

Vacances de Février : du vendredi 12 février 2021 après la classe au lundi 01 mars 2021

Vacances de Pâques : du vendredi 16 avril 2021 après la classe au lundi 03 mai 2021

Pâques : lundi 05 avril 2020

Pont de l'Ascension : du mardi 11 mai après la classe au lundi 17 mai 2021

Pentecôte : lundi 24 mai 2021

Date de la fin de l'année scolaire :

Vendredi 02 juillet 2021 après la classe
Pas de garderie ce soir-là

Année scolaire 2020 2021

ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

LISTE DES MERCREDIS LIBERES

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

MERCREDI 10 FEVRIER 2021

MERCREDI 17 MARS 2021

MERCREDI 14 AVRIL 2021

MERCREDI 12 MAI 2021

MERCREDI 30 JUIN 2021



ASSURANCE SCOLAIRE

Mutuelle Saint-Christophe

Protégez votre enfant en toutes circonstances

Cher parent d'élève,

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, 1er assureur de l'enseignement privé. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe.

> Téléchargez la documentation

Et retrouvez toutes les informations utiles concernant cette assurance scolaire sur l'[espace parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information précisant les garanties pour lesquelles votre enfant est protégé.



IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES



Partage votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, grâce à l'assurance scolaire souscrit par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin 2020, rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles.



Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances ⁽¹⁾ :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires ⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

Votre enfant est aussi protégé ⁽²⁾ :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)



Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'**Espace parents** ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

RAPPEL

**L'Espace parents
Mutuelle
Saint-Christophe,**
votre espace privilégié
pour effectuer
vos démarches en ligne.

il est accessible **7j/7 24h/24**
depuis votre ordinateur, mobile
ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

1

Prendre connaissance des garanties
protégeant votre enfant,

2

Obtenir des réponses
à toutes vos questions
sur l'assurance scolaire
grâce à notre foire aux questions,

3

Télécharger et imprimer
une attestation d'assurance.

[www.saint-christophe-assurances.fr/
informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : www.saint-christophe-assurances.fr



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.

(2) Disponible en formule Confort.

